

ORAIISON

à la Bienheureuse Vierge Marie.

MÈRE de Dieu, ô Immaculée, ô très-Sainte Vierge Marie ! par votre amour envers Dieu, et par reconnaissance pour ses grâces et ses faveurs si grandes, dont vous avez été enrichie, particulièrement pour cette grâce toute singulière de votre Immaculée Conception, et par les mérites infinis de Jésus-Christ votre divin fils et notre Seigneur, nous vous demandons et nous vous conjurons avec supplications de nous accorder envers vous une dévotion parfaite et constante, et de faire en sort que nous ayions une confiance entière d'obtenir par votre très-puissante protection toutes les grâces dont nous avons un si grand besoin. Ainsi ayant déjà pour certain que nous obtiendrons ces grâces de votre immense bonté, nous vous vénérons avec un cœur plein de reconnaissance et de joie, en répétant la salutation que l'Archange Gabriel nous adressa.

Je vous salue, Marie, etc.

Ces offrandes peuvent être répétées de cœur plusieurs fois dans la journée, sans qu'il soit toujours nécessaire de les proférer de vive voix.

Sa Sainteté, N. S. P. le Pape Pie IX, heureusement régnant, par un décret écrit de sa propre main, en date du 18 juin 1854, a bien voulu accorder des Indulgences de 300 jours à tout fidèle, chaque fois qu'il récitera les offrandes ci-dessus ; et une indulgence plénière à celui qui, les ayant dites régulièrement pendant un mois, aura préalablement fait sa confession et sa communion ; ces saintes indulgences peuvent aussi être appliquées aux âmes des fidèles défunts.